

Les propos du temps présent



Association des médecins de CLSC du Québec • T. 514 875-7412 • C. info@amclscq.org

L'après-projet de loi 20 ?

Je prêche possiblement par excès d'optimisme, mais les récents propos de Dr Godin stipulant que des discussions sont en cours avec le ministre Barette sur la base de la proposition de la FMOQ me donnent de l'espoir.

Certes, il ne faut pas baisser la garde, car le gouvernement pourrait revenir à la ligne dure s'il n'est pas convaincu que les médecins de famille sont disposés à relever le défi de l'amélioration de l'accessibilité.

Concernant ce défi, je profiterai des prochaines parutions de notre propos du temps présent pour partager mes réflexions. **Se rappelle-t-on quel est ce défi?**

- ✓ Donner un médecin de famille à un plus grand nombre de Québécois;
- ✓ Permettre au patient de voir son médecin dans un délai rapide et finalement;
- ✓ Doter notre réseau de première ligne du filet de sécurité requis pour l'offre de service sans rendez-vous.

Un médecin de famille pour une majorité de Québécois

Dans l'engagement d'accessibilité des médecins de famille et de la FMOQ, la cible d'inscription de 80 % de la population est évoquée. Au cours des dernières années, près d'un million de patients ont été inscrits. Un autre million devra l'être dans les prochaines années.

Tous les médecins devront mettre l'épaule à la roue. Certains davantage que d'autres. Chaque contribution pour inscrire des patients, si minime soit-elle, permettra d'atteindre le grand objectif global qui nous assurera d'éviter une mesure comme le projet de loi 20.

Selon les données de la R.A.M.Q., plus de 3000 médecins de famille en première ligne ont moins de 500 patients inscrits. Ces médecins

oeuvrent en cabinet, en CLSC et en UMF, mais aussi en deuxième ligne.

La moyenne des inscriptions en CLSC est de 290 patients inscrits, alors qu'en cabinet on parle de 850. Beaucoup de nos médecins travaillent dans des programmes spécifiques comme la santé mentale, le maintien à domicile et les soins palliatifs. Voici quelques données à considérer tirées de notre récent sondage sur les inscriptions auprès de nos membres. Nous avons eu plus de 375 répondants en CLSC.

Nombre moyen d'inscriptions :

- ✓ Pratique **exclusive** aux **services courants** :
59 % des répondants ont plus de 500 patients alors que 24 % en ont moins de 300.
- ✓ Pratique **exclusive** dans les **programmes** :
13 % des répondants ont plus de 500 patients alors que 76 % en ont moins que 300.
- ✓ Pratique dans les **services courants** et les **programmes** :
40 % des répondants ont plus de 500 patients alors que 35 % en ont que moins 300.

Selon la R.A.M.Q. :

- ✓ **Inscriptions** par médecin **en CLSC** : 290
- ✓ **Inscriptions** par médecin **en cabinet** : 850
- ✓ **Inscriptions** par médecin avec **pratique en CLSC et cabinet** : 470

Pour arriver à notre objectif d'inscrire plus de patients, nul doute que nous devons faire un certain effort... Je vous invite à réfléchir sur la façon d'y contribuer malgré les contraintes.

Dans nos prochaines chroniques sur l'accessibilité, nous aborderons l'accès adapté et notre filet de sécurité.